

# Pêches et Océans Canada

## ADDENDA no.1

05 mai 2022

**Sollicitation #: 30002089 – Démantèlement et élimination de navire de pêche Hydra Mariner**

.....

Cet addenda est publié pour modifier la Pièce jointe 1 de la Partie 3 – BARÈME DE PRIX et le titre francophone du document de la DDP comme suit :

### **Changement #1,**

Dans la DDP version française, veuillez **CHANGER** toute référence au titre en français "Navire de pêche Hydra Mariner Démantèlement et élimination" pour celui-ci ;

**" Démantèlement et élimination de navire de pêche Hydra Mariner"**

### **Changement #2,**

Dans la DDP, Partie 3 – Instruction pour la préparation des soumissions, **SUPPRIMER** la Pièce jointe 1 de la partie 3 – Barème de prix dans son entièreté et le **REPLACER** par ce qui suit. :

## **" PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 – BARÈME DE PRIX**

Le soumissionnaire doit remplir le présent barème des prix et l'inclure dans son offre financière.

Le prix du lot tout compris de l'entreprise doit inclure tous les coûts d'exploitation, la main-d'œuvre, les fournitures, le(s) navire(s), l'équipement, la supervision, l'usine, les outils, les appareils et autres accessoires, le service d'échantillonnage (si nécessaire), les services professionnels, les installations, le transport à destination et en provenance de l'installation d'élimination, l'élimination des matériaux, les frais pour couvrir tous les frais législatifs ou autres pour terminer les travaux et tous les frais de déplacement et de subsistance requis nécessaires à l'exécution de l'élimination et de l'enlèvement du navire de pêche Hydra Mariner tels que décrits à l'annexe A de l'énoncé des travaux.

En vertu de tout contrat qui en résulte, le Canada n'acceptera pas les frais de déplacement et de subsistance qui pourraient devoir être engagés par l'entrepreneur pour tout déplacement des ressources nécessaires pour s'acquitter de ses obligations contractuelles.

**Prix de lot ferme : \$ ( À compléter par le soumissionnaire)**

**Taxes applicables ( Nouvelle-Écosse (15%)) : \$ ( À compléter par le soumissionnaire)"**

Tous les autres articles reste les mêmes.